

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 138 (1993)
Heft: 4

Artikel: Le secteur frontière et son importance militaire
Autor: Stoeckli, Fritz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345298>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

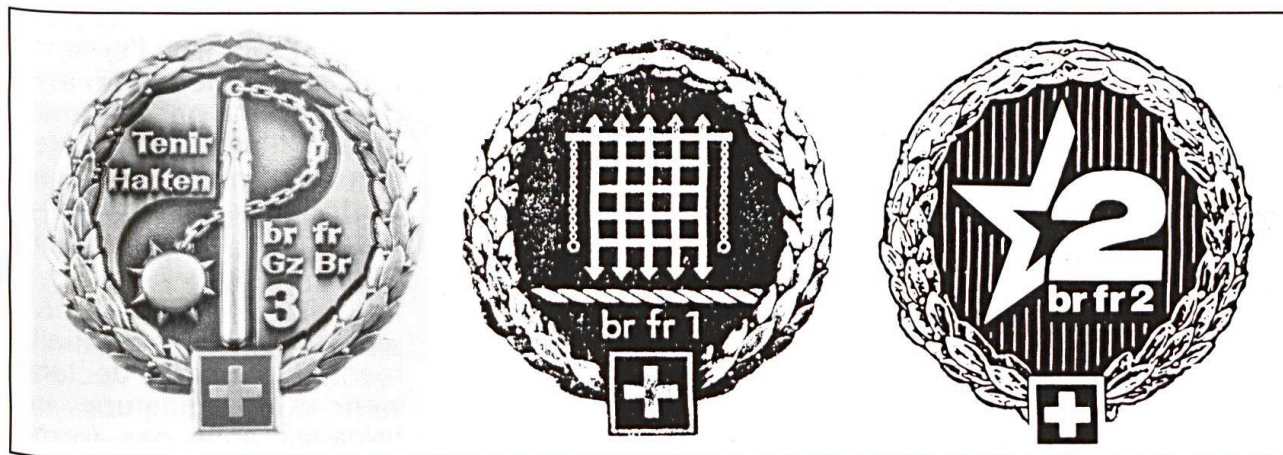
Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le secteur frontière et son importance militaire



Par le brigadier Fritz Stoeckli, commandant de la brigade frontière 2



Les frontières sont des limites de nature politique, séparant des nations ou des groupes ethniques. Souvent, elles correspondent à des coupures dans le terrain, ce qui leur confère une certaine stabilité. L'histoire montre cependant que seules des frontières bien défendues et s'appuyant sur des obstacles naturels importants garantissent la survie d'un pays. C'est le cas de la Suisse, contrairement à diverses nations du glacis est-européen où l'absence de limites géographiques valables a été la cause de conflits périodiques. Deux guerres mondiales y ont également laissé des traces profondes, sans résoudre les problèmes de manière satisfaisante.

Notre pays doit sa protection à l'existence de frontières naturelles impor-

tantes, gagnées au Moyen Age déjà. Ainsi, l'expansion bernoise en direction du Léman et du Jura, après les guerres de Bourgogne, devait compenser l'affaiblissement de limites territoriales fixées sur les cours d'eau du Plateau et leurs passages obligés (Aarberg et Laupen, par exemple). De ce coup de force et de l'alliance avec Genève résulta une frontière naturelle qui allait assurer la sécurité et le développement de la Confédération jusqu'à nos jours.

L'histoire militaire montre également qu'un terrain fort et bien défendu reste un atout majeur, même à notre époque. Les statistiques de la Seconde Guerre mondiale et des conflits plus récents prouvent que le rythme de l'attaque est fortement réduit et que les pertes subies par l'as-

saillant sont plus élevées qu'en terrain ouvert. Ce point a été discuté lors du XVII^e Colloque international d'histoire et de sciences militaires, tenu à Zurich en août 1991. Pour cette raison, la protection et la défense des secteurs frontière n'est pas remise en question par la dissolution des brigades frontière, prévue dans le projet «Armée 95». Leur fonction sera reprise par d'autres troupes, comme nous le verrons plus loin.

Les brigades frontière et leur origine

Jusqu'à la guerre de 1914-1918, la lenteur des opérations permettait à l'armée fédérale d'occuper à temps les secteurs frontière où sa mission consistait, comme de nos jours, à assurer le maintien de la



neutralité et, le cas échéant, à mener le combat.

L'accroissement des effectifs, des moyens et surtout de la mobilité des forces étrangères, notamment de la Wehrmacht en Allemagne hitlérienne, exigea une adaptation importante de notre système de couverture. Dès le milieu des années 1930, l'ennemi potentiel pouvait en effet frapper rapidement et dans divers secteurs à la fois, prenant ainsi de vitesse la mobilisation et la mise en place de notre armée, dont la mobilité restait limitée.

Jusqu'alors, la couverture de la frontière était assurée par des bataillons du landsturm, peu nombreux et destinés à être appelés sous les armes, 24-48 heures avant le gros des forces. Ces délais, encore suffisants à l'époque où les armées se déplaçaient à pied, devenaient trop

courts à l'heure des premières divisions mécanisées et blindées créées par Guderian. Les effectifs et l'armement de nos formations de couverture des années 1930 étaient faibles et leur préparation fut jugée insuffisante. Pour cette rai-

son, le divisionnaire Roger de Diesbach, commandant de la deuxième division, reçut en 1935 la mission de constituer à titre d'essai une couverture renforcée et chargée de barrer les axes principaux traversant le canton de Neuchâtel. En automne 1936, ce nouveau concept fut mis à l'épreuve, avec succès, lors d'un exercice ordonné par le Conseil fédéral. Il en résulta la création des brigades frontière au 1^{er} janvier 1938, dans le cadre de la nouvelle organisation militaire.

Composées essentiellement d'infanterie de landwehr et de landsturm, ces brigades sont des formations de barrage qui s'appuient sur le terrain coupé des secteurs frontières de notre pays et de leurs renforcements (barricades, fortins et destructions préparées) entretenus par le corps des gardes-fortifica-



Garde-fortifications en tournée d'inspection.

tions. Dans le secteur du corps d'armée de campagne 1, il s'agit des brigades frontière 1, 2 et 3, couvrant le Jura entre Genève et le Laufonnais. Une des caractéristiques des troupes qui les composent est la connaissance parfaite du terrain, ainsi que la collaboration poussée avec le corps des gardes-frontière et avec les organisations relevant du service territorial.

Depuis leur création, ces grandes unités ont suivi l'évolution technique du reste de l'armée et elles disposent actuellement de moyens antichars importants (canons et engins filoguidés), ainsi que d'une artillerie organique constituée de lance-mines de 12 cm, sous abris. Selon l'évolution de la situation, les brigades peuvent être renforcées par d'autres troupes.

Après cinquante-sept ans d'existence, les brigades frontière sont appelées à disparaître au 31 décembre 1994, mais, il convient de le rappeler ici, le principe de la défense dès la frontière n'est pas remis en question dans le concept de l'armée 95. Il s'agit d'une réorganisation qui tiendra compte des acquis du passé et des nouvelles nécessités. Relevons également, que dans le cas du corps d'armée de montagne 3, les brigades de forteresse, plus anciennes que les brigades frontière, continueront d'exister dans une structure modifiée. Leur survie est dictée, entre autres, par leur position sur des axes im-

Le corps des garde-frontière (Cgfr)

Il s'agit d'une organisation relativement mal connue du grand public, mais jouant un rôle important dans la défense de notre souveraineté dès la frontière.

Bien que dépendant de la Direction générale des douanes et, par conséquent du Département fédéral des finances, le Cgfr est composé de professionnels disposant d'une formation militaire et soumis au Code pénal militaire. Pour l'exécution de tâches liées au trafic des marchandises, les garde-frontière collaborent avec les fonctionnaires civils de l'administration des douanes.

Les tâches du Cgfr comprennent essentiellement

- les contrôles douaniers et de police à la frontière et, le cas échéant, dans la profondeur du territoire;
- maintien de l'ordre et de la sécurité à la frontière;
- des tâches de nature militaire

Dans le canton de Neuchâtel, qui fait partie du secteur III du V^e arrondissement des douanes, on trouve par exemple une cinquantaine d'agents du Cgfr. Commandés par le plt P. Brasey, ils sont responsables de 6 postes frontière entre les Verrières et Biaufond (62 km), ainsi que d'engagements mobiles dans l'entre-terrain. La parfaite connaissance du milieu sera un atout majeur dans la collaboration du Cgfr avec les troupes pouvant arriver dans le secteur après 1995.

Les gardes-frontière disposent d'un armement léger et de moyens techniques modernes, y compris des hélicoptères civils et militaires. Le contact avec l'étranger et un réseau de communications perfectionné permet un accès rapide aux fichiers informatisés de police. Ainsi, il est possible de lutter efficacement contre diverses formes de trafic et de banditisme. Il arrive fréquemment que le Cgfr procède à des arrestations de criminels recherchés, remis directement à la gendarmerie.

Quelques statistiques «de routine» pour 1992, dans le secteur III illustrent le travail important effectué en faveur de notre sécurité :

Cas/infraction	nombre
Loi sur les stupéfiants	61
Loi sur la circulation routière	330
Remises à la police, sur avis de recherche	109
autres	122
Personnes refoulées	1041

En cas de crise (afflux de réfugiés, par exemple), le Cgfr serait renforcé par des détachements provenant d'autres secteurs, appartenant à la gendarmerie ou à la troupe. Il s'agit d'une situation à laquelle l'Autriche a récemment dû faire face à sa frontière avec l'ex-Yougoslavie.

F. S.

portants et par les dimensions du secteur alpin qui réduisent le mouvement de nos propres troupes.

Le secteur frontière dans l'armée 95

Le concept de l'armée 95, mis en chantier vers le milieu des années 1980, représente une nouvelle étape dans l'évolution de notre système de défense. La réorganisation qui lui est liée permet également des adaptations à la nouvelle situation géostratégique résultant de la disparition du bloc communiste et de la menace globale qui lui était liée. Cependant, le concept d'une défense crédible, s'appuyant sur une armée moderne, n'est pas remis en question.

En accord avec le message du Conseil fédéral sur la nouvelle politique de sécurité de notre pays, l'analyse de la situation montre que la menace d'une guerre à grande échelle en Europe a été remplacée par une multitude de dangers tels que des conflits régionaux et/ou ethniques, des migrations incontrôlées, le terrorisme et le banditisme internationaux. Selon un rapport récent de l'ONU, il existe actuellement 76 foyers de crise dans le monde, la guerre touche déjà 23 pays et des extensions européennes sont à craindre. A court ou à moyen terme, cette évolution peut nécessiter l'engagement de moyens à nos frontières, mais de manière plus différenciée que par le passé. Ainsi, de nouvelles structures deviennent indispen-

sables, pour assurer notre sécurité, comme ce fut le cas récemment en Autriche. En juin et juillet 1991, ce pays dut renforcer son corps de gardes-frontière par des moyens militaires le long de la frontière avec la Slovénie. L'opération, couronnée de succès, fut suivie avec intérêt par nos autorités.

Dans la nouvelle conception de notre politique de sécurité, le principe de la protection et de la défense des frontières reste inchangé et, comme par le passé, le contrôle, l'ordre et la sécurité à la frontière seront assurés en permanence par le corps des gardes-frontière. Selon les besoins, il peut être renforcé par la troupe.

Au niveau de l'armée, les missions dans le secteur frontière resteront de trois ordres, à savoir le renforcement du corps des gardes-frontière, le maintien de la neutralité et le service actif. Au corps d'armée de campagne 1, trois moyens se substitueront aux brigades frontière :

1. Le régiment de forteresse 1, regroupant les moyens de feu des anciennes brigades (lance-mines de 12 cm), les ouvrages minés et les barages qui subsisteront. Les gardes-fortifications et les mineurs des brigades seront transférés dans ce régiment. Comme les gardes-frontière, les gardes-fortifications constituent un corps de professionnels de haut niveau. Ils contribuent de manière efficace à nos



Un matériel d'informatique et de transmissions très performant permet aux gardes-frontière d'effectuer des contrôles efficaces jusque dans la profondeur du secteur.

préparatifs dans le secteur frontière.

2. Les nouveaux régiments territoriaux (un par canton), composés de bataillons de fusiliers, pourront reprendre certaines tâches des brigades (protection, surveillance) et jouer le rôle de «noyaux» en cas de renforcement du secteur frontière.

3. Des troupes provenant des grandes unités, peuvent occuper le secteur, en fonction des besoins.

Il s'agit d'une solution plus flexible que par le passé et adaptée aux nouvelles formes de danger. Elle tient également compte

de la réduction générale des effectifs de l'armée et permet de créer rapidement des efforts principaux, grâce à l'engagement de moyens modernes et mobiles (artillerie blindée, chars, infanterie, DCA) soutenus par l'aviation. Cette dernière joue un rôle déterminant dans le concept de l'armée 95, basée sur la mobilité dans tous les secteurs du pays, y compris la frontière.

La transition de l'organisation militaire actuelle à l'armée 95 est assurée dans les écoles centrales et dans divers cours tactiques, où les compétences de nombreux officiers des brigades

frontière sont mises à contribution. Certains d'entre eux seront également incorporés dans les nouveaux régiments de forteresse et territoriaux. On constate ainsi que, même si les structures changent, l'esprit dans lequel les brigades frontières ont vécu reste (1).

F.S.

(1) Nous remercions les commandants des brigades frontière 1 et 3 de leur collaboration et nous dédions cet article à tous ceux qui ont servi dans les brigades frontière de notre armée.

En tout cas.



La Bâloise
Assurances